

LOGEMENT

## AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la hausse des coûts de l'énergie, la ville, dont l'équivalent bénéticia de la géothermie fin 2025, a, cette année, consé venir en aide aux foyers. On fait le point à l'occasion de la Jc énergétique du 12 novembre.

*Grâce à la géothermie, l'équivalent de 13 000 logements bénéficiera d'une chaleur naturelle et moins chère fin 2025*

*Publié le 31 octobre 2024*

## ENTRE AIDES FINANCIÈRES ET ACCOMPAGNEMENT, LA VILLE SE MOBILISE

Le renchérissement du coût de l'énergie crée de plus en plus d'inégalités. L'État parle ainsi de précarité énergétique lorsqu'une « *personne éprouve, dans son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Un phénomène particulièrement complexe et intense en Seine-Saint-Denis. Interrogés dans le cadre d'une étude menée en 2023 par le Conseil départemental, 80 % des parents d'élèves ont en effet indiqué souffrir du froid chez eux de manière au moins occasionnelle, tandis que 45 % des répondants ont déclaré avoir été contraints, l'an dernier, de limiter des dépenses essentielles pour parvenir à régler leurs factures d'énergie.

À Pantin, 27 % des foyers vivent en dessous du seuil de pauvreté et pourraient être concernés par la précarité énergétique. C'est pourquoi plusieurs initiatives locales visent à tempérer les effets délétères des hausses de tarifs. La ville vient de mandater Ecodigo afin qu'il propose à ses habitants, dès cet hiver, une nouvelle offre d'achats groupés d'électricité et/ou de gaz. Le principe est simple : Ecodigo négociera, pour l'ensemble des Pantinois pré-inscrits, des tarifs avantageux auprès d'un large éventail de fournisseurs de gaz et d'électricité. Avec, à la clé, d'importantes économies. Bonne nouvelle ! Si vous avez laissé passer la période des préinscriptions, il est possible de souscrire, durant tout le mois de novembre, à l'offre proposée par le courtier.



### GÉOTHERMIE

*Les travaux progressent bien*

- Après avoir bien avancé dans le quartier de l'Église courant octobre, les travaux de pose des canalisations du futur réseau de chaleur géothermique, qui impliquent une ouverture puis une réfection de la chaussée, se poursuivent ce mois-ci au sud du canal. « L'an prochain, les chantiers seront concentrés au nord du canal au moins jusqu'à l'été », précise Inès Gelu, directrice générale du réseau de chaleur Unigéo dont la ville est sociétaire.
- D'une longueur de 29 kilomètres, ce réseau de chaleur naturelle, moins chère que le gaz, fournira ses premiers clients pour la saison de chauffe 2025.

► A Pantin, l'équivalent de 13 000 logements (résidences HLM, copropriétés et bâtiments publics) y seront raccordés. Chaque dimanche, retrouvez la localisation précise des travaux de la semaine à venir sur les réseaux sociaux de la ville.

## COUPS DE POUCE TOUS AZIMUTS

En plus du chèque énergie octroyé par l'État, le Centre communal d'action sociale (CCAS) peut également attribuer deux types d'aides. La première est liée au Fonds de solidarité énergie (FSE), abondé par les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité. L'année dernière, 226 habitants en ont bénéficié pour un montant total de 71 723 euros. Au 20 septembre, 199 Pantinois avaient été déclarés éligibles. Pour obtenir cette aide, il convient d'abord de vérifier son éligibilité puis de constituer un dossier auprès du CCAS. Un autre coup de pouce peut être attribué, toujours par l'intermédiaire du CCAS.

Ce dernier provient du Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), alimenté par EDF et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec). « *Pour tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie, l'enveloppe disponible au titre de cette aide a doublé cette année, relève Agnès Vallet-Sandre, responsable du pôle Aides et animations du CCAS. Elle atteint 16 900 euros en 2024, contre 7 453 euros un an plus tôt.* » En 2023, 29 habitants ont été aidés de la sorte. Cette année, 40 en ont déjà bénéficié.

S'ajoutent à ces deux dispositifs des aides complémentaires d'un montant maximal de 150 euros, attribuées à titre exceptionnel par le CCAS dans le cadre de sa commission précarité. Elles peuvent être demandées, par exemple, pour faire face à une facture particulièrement élevée.

## ACCOMPAGNEMENTS ET RÉNOVATIONS

Pour résoudre les problèmes d'isolation thermique entraînant de l'inconfort, le département peut aussi être sollicité au titre de son dispositif Ecogie. Animé localement par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec-MVE), il vise les ménages en situation de précarité énergétique, les informe sur les solutions leur permettant de faire baisser leurs consommations et les aiguille vers des financements qui leur permettront de réaliser les travaux nécessaires. « *Dans le cadre d'Ecogie, nous organisons aussi des visites à domicile pour les ménages qui en font la demande et sont éligibles, précise Caroline Ferrero, directrice de Croix-Rouge insertion-LogisCité. Nous établissons un diagnostic, les conseillons et pouvons les orienter vers l'association Les Compagnons Bâtisseurs d'Île-de-France, également partenaire du dispositif.* »

Ces derniers donnent des conseils de bricolage pour améliorer l'efficacité thermique des logements ou orientent vers des professionnels de l'habitat susceptibles de fournir un accompagnement.

- Pour souscrire à l'offre négociée par Ecodigo : [pantin-energie.fr](http://pantin-energie.fr)
- Pour vérifier son éligibilité au chèque énergie de l'État : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)
- Pour bénéficier du fonds de solidarité du CCAS : [pratique.pantin.fr/action-sociale/famille/aides-a-fourniture-denergie](http://pratique.pantin.fr/action-sociale/famille/aides-a-fourniture-denergie)
- Pour vérifier son éligibilité à Ecogie : [themis.energiesdemain.org](http://themis.energiesdemain.org)

**CENTRE ADMINISTRATIF**

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT  
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.